



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2022

COMPETENCE FINANCES

Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2021

Rapporteur : Arnaud CHEUX

Rapport de présentation :

La Communauté de Communes dispose des budgets suivants :

- Budget Général,
- Budget Multi services SAINT AUBIN,
- Budget Zone d'Activités,
- Budget Maison des Artisans,
- Budget Ordures Ménagères,
- Budget SPANC,
- Budget Multi services BROSVILLE,
- Budget Service Aide à Domicile,
- Budget Office de Tourisme.

Les comptes de gestion des différents budgets 2021, après rapprochement avec les comptes administratifs, n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de les approuver.

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- constate que les comptes de gestion 2021 relatifs aux budgets ci-dessus ont des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures des comptes administratifs,
- vote les comptes de gestion 2021, annexés à la présente délibération, correspondant aux comptes administratifs :
 - Budget Général,
 - Budget Multi services SAINT AUBIN,
 - Budget Zone d'Activités,
 - Budget Maison des Artisans,
 - Budget Ordures Ménagères,
 - Budget SPANC,
 - Budget Multi services BROSVILLE,
 - Budget Service Aide à Domicile,
 - Budget Office de Tourisme.